

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, je suis heureux que vous jugiez que le chef de l'opposition (M. Clark) n'était pas fondé à invoquer le Règlement. Il ne veut pas que je donne mon avis sur les résultats du vote qui vient d'avoir lieu. Ce n'est pas d'ailleurs ce que je veux faire. Les conservateurs ont fait perdre tout son temps à la Chambre cet après-midi, et ils n'ont pas remporté le vote.

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: L'important, c'est que la Chambre devait commencer de discuter d'une mesure sérieuse qui permettra de faire construire plus de logements pour les économiquement faibles du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Ouellet: C'est une mesure qui permettra à des centaines de municipalités du Canada de trouver le financement voulu, en vertu d'un programme fédéral-provincial qui a été conclu. Ils attendent que le parti conservateur permette à ce projet de loi de recevoir l'approbation du Parlement.

[Français]

J'ai regardé cet après-midi à 4 h 30 avant que le vote soit tenu, monsieur l'Orateur, ce qui se passait à la Chambre. Je dois dire aux téléspectateurs qui regardent ce débat actuellement que pendant que les cloches sonnaient, les gens, évidemment, ne pouvaient pas voir les députés qui étaient à la Chambre, mais, les libéraux, eux, étaient prêts à voter dès le début.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Autant je voudrais reconnaître que le point soulevé par l'honorable leader de l'opposition était peut-être prématuré, parce que le ministre n'avait peut-être pas encore été aussi loin que l'honorable leader de l'opposition l'a dit à ce moment-là, autant je considère qu'actuellement le ministre s'éloigne énormément du sujet et que les remarques qu'il vient de faire, qui se rapportent d'abord à la tenue d'un vote sur lequel il ne peut pas amener de débat, ne se rapportent pas du tout au bill à l'étude, et j'aimerais qu'il revienne au sujet.

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, il est évident que le projet de loi, dans ses aspects les plus importants, met à exécution la nouvelle orientation du gouvernement canadien en matière de logement. Cette orientation a été donnée à la suite des réunions que j'ai eu l'occasion de tenir avec mes collègues provinciaux, et c'est à la suite de ces réunions au niveau des ministres responsables de l'habitation au Canada que nous en sommes venus à mettre de l'avant cette nouvelle politique. Toutefois, monsieur l'Orateur, ce que je trouve déplorable, c'est que nous aurions dû obtenir de l'opposition, et en particulier du parti progressiste conservateur, beaucoup plus de coopération et de collaboration pour passer avec célérité à l'étude de ce projet de loi.

Une voix: Ils ont fait perdre le temps de la Chambre!

M. Ouellet: Il est évident que nous aurions aimé pouvoir adopter ce projet de loi en une seule journée, et toutes les étapes de ce projet de loi, en raison de l'urgence de la mise en

Loi nationale de l'habitation

application de ce programme, auraient dû être franchies en une seule journée. Nous n'avons pas eu la collaboration du parti progressiste conservateur pour obtenir cela, et leur insistance aujourd'hui à vouloir perdre le temps de la Chambre des communes est un autre exemple du manque de collaboration et de l'irresponsabilité du parti progressiste conservateur.

Le chef de l'opposition (M. Clark) s'est conduit cet après-midi comme un gamin qui voulait faire l'école buissonnière. C'est évident qu'il n'a pas la responsabilité voulue pour assumer les plus hautes responsabilités au Canada.

Une voix: Il manque de leadership!

M. Ouellet: C'est un homme qui n'a ni la maturité, ni la formation pour espérer devenir premier ministre, et son attitude à la Chambre aujourd'hui l'a démontré clairement.

Les mesures que ce projet de loi prévoit, monsieur l'Orateur, s'adressent en particulier à de grands objectifs nationaux, dont le premier est probablement le plus important, soit l'augmentation considérable du nombre de logements répondant aux besoins des personnes aux revenus les plus faibles.

[Traduction]

M. Baker (Grenville-Carleton): Pourquoi n'appelez-vous pas un juge?

[Français]

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, je viens d'entendre l'honorable député de Grenville-Carleton (M. Baker) qui vient de faire une allusion malveillante à mon égard, qui démontre la pourriture qui sort constamment de sa bouche, qui démontre clairement la bassesse de ce député, qui, périodiquement, à la Chambre des communes, fait des allusions malveillantes à l'égard de d'autres parlementaires. C'est un individu qui, à mon avis, manque totalement de sens parlementaire, qui se conduit d'une façon déplorable, je regrette ce genre d'allusion, je trouve qu'il est tout simplement dégueulasse, monsieur l'Orateur.

Monsieur l'Orateur, je vais continuer mes remarques sur le projet de loi parce que je pense que, par-delà les bassesses politiques que peuvent employer certains de nos adversaires progressistes conservateurs, il y a des objectifs et des idéaux importants qui nous permettent de continuer à œuvrer en politique et qui nous permettent surtout d'espérer de régler des problèmes importants, en particulier dans le domaine du logement. Nos programmes actuels de logements qui sont entrepris de concert avec les gouvernements provinciaux fournissent actuellement à peine 19,000 logements par année; ce n'est pas suffisant pour répondre aux besoins. Il est évident que nous devons mettre sur le marché annuellement un nombre d'unités de logements beaucoup plus grand pour les personnes à faible revenu et les personnes âgées.

Voilà pourquoi le gouvernement canadien a entrepris de mettre de l'avant un programme pour intensifier cette production de logements en demandant à la fois la collaboration des provinces, des autorités municipales et celle de tous les organismes privés ou publics qui peuvent s'occuper de logement social. C'est ainsi que nous avons fixé un objectif de 30,000 unités de logements par année, et j'ai la conviction que les nouvelles mesures proposées dans ce projet de loi nous permettront de l'atteindre rapidement.